

Montréal, le 18 mars 2011

Par courriel

Destinataires : Tous les participants

Objet : Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions
des services de transport d'électricité
Dossier de la Régie : R-3669-2008, Phase 2

La Régie confirme, par la présente, que l'audience orale dans le dossier mentionné en titre se poursuivra aux dates suivantes afin de procéder à l'audition, si nécessaire, de la contre-preuve du Transporteur :

- **27 et 30 mai 2011** : audition de la contre-preuve du Transporteur et des contre-interrogatoires de ses témoins.

Chacune de ces journées se déroulera dans la Salle Cornelius Krieghoff de nos bureaux de Montréal, de 9h à 15h.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as